

# SUPPLÉMENT

## *Les premiers effets positifs au passage à la Communauté Urbaine*



### **Transport scolaire**

Pour la rentrée 2019-2020, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a décidé :

- que le transport scolaire pour les collégiens et lycéens sera de 45€ par enfant ;
- que le transport scolaire des écoliers de maternelle et de primaire sera gratuit (même pour la pause méridienne)

Vous devez inscrire votre ou vos enfants entre le 18 juin et le 31 juillet 2019 (dernier délai) sur le site : <https://transports.normandie.fr/>

### **MobiFil**

Depuis le 3 juin 2019, les personnes à mobilité ou autonomie réduite peuvent bénéficier du service MobiFil. Cela permet de se déplacer sur toutes les communes de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole du lundi au samedi de 5h30 à 21h et le dimanche et jours fériés de 7h30 à 20h30.

Pour en bénéficier il faut vous inscrire en demandant un dossier au **02.35.22.34.34**. Des plaquettes d'informations sont à votre disposition à la mairie. Plus de renseignements sur le site [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)



### **Compostage**

La livraison des composteurs a commencé le 27 juin dernier. M. Auger, de la Communauté Urbaine, les donne (aux personnes qui ont été prévenues par téléphone) ainsi que de précieux conseils d'utilisation. La livraison se fait à la mairie.

Des conteneurs pour les ordures ménagères sont attendus pour le début d'année 2020



Nous vous rappelons que les rouleaux de sacs pour le tri sélectif sont à votre disposition à la mairie, vous pouvez venir les chercher aux horaires d'ouverture.

**N'oubliez pas d'en récupérer avant la fermeture de l'été!**

### **Fourrière**

La fourrière animale se situe 11 chemin rural 1 à Rouelles au lieu dit la ferme saint Louis. Ouverte du lundi au vendredi de 10h30 à 13h30. Redevance de fourrière : 30€ par capture et 10€ de frais de garde par journée et 150€ pour non restitution des cages de capture. Frais de soins vétérinaire, identification ou euthanasie, pratiqués pendant la période de garde : facturés au vu du mémoire établi par le vétérinaire.

### **Fibre optique**

Le Département déploie les armoires devant accueillir les branchements pour la fibre optique pour un raccordement pour 2021-2022. L'armoire pour la commune sera certainement située dans le cimetière.

### **Frelons asiatiques**

Le Département vous rappelle qu'en cas de détection ou de présence d'un nid de frelon asiatique, il ne faut pas intervenir seul. Contactez la plateforme de lutte collective de la Seine-Maritime au 02.77.64.57.56 ou sur [www.frelonasiatique76.fr](http://www.frelonasiatique76.fr). Le Département s'engage à rembourser les particuliers à hauteur de 30% (maxi 30€)

## *Ecole*

### **Bouchons 276**

Classée hors concours du fait de ses nombreuses victoires les années précédentes, l'école a encore brillé par ses résultats. Merci aux enfants et à leurs familles pour cet engagement. Merci aussi aux agents communaux pour leur assistance technique. Poursuivons dans cette voie.

### **Potager**

Les enfants ont planté les graines données par les familles et ainsi ont pu récolter, façon permaculture, salades et autres légumes



### **Sorties**

Nos écoliers ont remporté 2 médailles d'or et 1 d'argent au Cross d'Etretat. Après avoir reçu leurs médailles, ils ont partagé un goûter.

La sortie scolaire de cette année s'est déroulée au labyrinthe des Falaises. Les enfants ont passé une excellente journée le nez dans le maïs en essayant de résoudre des énigmes !

### **Rentrée 2019-2020**

Etant donné une forte baisse des effectifs, l'Education Nationale a décidé de fermer une classe au sein du RPI à Sainte Marie au Bosc. La faible natalité sur nos communes et le peu d'arrivée de familles en devenir nous font craindre une deuxième fermeture en 2020. A suivre....

Suite à cette fermeture et du fait du besoin de la commune en personnel d'entretien de l'école et de la mairie, Mme Pommé, qui assurait l'entretien de la classe de Ste Marie, a été embauchée à Beurepaire pour 13h par semaine.

A la rentrée, Beurepaire aura le privilège d'accueillir une classe de CP-CE2 (9+16) et une classe de CE1-CE2 (10+16)

*La Municipalité vous souhaite un  
bel été et de bonnes vacances !!*

### **Mairie de Beurepaire**

Tél : 02 35 27 01 17 - [www.mairie-beurepaire.com](http://www.mairie-beurepaire.com) - courriel : [mairiebeurepaire@orange.fr](mailto:mairiebeurepaire@orange.fr)  
Permanences lundi et mardi 10h - 12h / 14h-16h //jeudi 17h30 - 19h00